

AVIS DE COURSE

MINI MAX - 30^{ème} EDITION
29 juin au 7 juillet 2019

Course Solo/Duo de 500 milles en deux étapes
Inscrite au programme du Championnat Occitanie Habitable Solo/Duo 2019



Port Camargue

Porquerolles

Ajaccio

Porquerolles

Port Camargue

SOCIÉTÉ NAUTIQUE

GRAU DU ROI - PORT CAMARGUE

Tél. : 04.66.53.29.47 - 06 .22.44.03.86



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

Nom de la compétition : MINIMAX
Dates complètes : du 29 Juin.au 07 Juillet 2019
Lieu : Port Camargue
Autorité Organisatrice : SNGRPC

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.7 Sécurité et équipement :
 - Les bateaux doivent être armés et équipés pour une navigation type semi- hauturière de la division 240
 - Un contrôle sécurité sera réalisé sur l'ensemble des bateaux avant le départ.
 - Les bateaux seront équipés par l'organisateur de **balises de géo localisation** à maintenir en service en permanence

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux remplissant les conditions ci-après :
 - Bateaux jaugés OSIRIS appartenant aux groupes de rating L (classe mini uniquement), R2, R3, C et D, en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3e catégorie de navigation ou équivalent.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu au chapitre 1.7
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale mais être équipés du matériel de sécurité prévu en 1.7.
- 3.2 La régata est ouverte aux bateaux avec équipage en solo ou en double et au moins un majeur à bord.
- 3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à SNGRPC au plus tard le 7 Juin 2019.
- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide, portant la mention « compétition », ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité à jour
- 3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



- 3.6 L'organisateur demeure libre de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régates.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis, comprenant la participation de l'équipage aux soirées, sont les suivants :

- Duo : 250€ / bateau
- Solo : 220€ / bateau

Les inscriptions passées après le 7 Juin 2019 pourront être acceptées par l'organisation moyennant une majoration de 50 € des droits d'engagement

Remboursement : 50% du montant de l'inscription sera remboursé à tout bateau signifiant sa non participation après le 7 juin 2019

Un chèque de caution de 300€ sera demandé lors de la remise de la balise et restitué à son retour.

5. PROGRAMME

- 5.1 Ouverture des inscriptions : le 30 avril 2019

Accueil des bateaux à Port Camargue : A partir du samedi 22 Juin 2019

Sauf accord de l'organisation, tous les bateaux devront être présents le jeudi 27 juin à 9 heures

- 5.2 Contrôles de jauge et de sécurité : Jeudi 27 et vendredi 28 Juin 2019

- 5.3 Jours de course :

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|----------------|---|-----------|
| 29 juin 2019 | 13h00 | Toutes |
| 3 juillet 2019 | 10h00 | Toutes |

- 5.4 Remise des prix: dimanche 7 juillet à 16 heures au plus tard.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation d'inscription à l'issue des contrôles de jauge et de sécurité.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type : Course au large.

- 7.2 La zone de course est la méditerranée occidentale dans et autour d'un triangle délimité par : Port Camargue, Porquerolles et Ajaccio.

COURSE 1

Départ de Port Camargue, parcours en baie

Passage bouée à Porquerolles

Arrivée à Ajaccio.

COURSE 2

Départ d'Ajaccio,

Passage bouée à Porquerolles

Arrivée à Port Camargue.

8. CLASSEMENT

- 8.1 Un classement en temps compensé pourra être diffusé pour chacune des deux courses. Le classement général final sera établi par **addition des temps** obtenus dans chaque course.

- 8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur distance, avec application du CVL.

- 8.3 Le classement général sera établi pour 3 groupes de bateaux :

- Groupe 1 : les bateaux de groupe de rating <ou= 23,5
- Groupe 2 : Les bateaux de groupe de rating >23,5

Ce regroupement pourra être aménagé en fonction du nombre de bateaux inscrits dans chaque groupe. Un groupe solo pourra être établi si le nombre le justifie.

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : Secrétariat de la société nautique au quai d'escale disponible à partir du 12 Juin 2019

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués aux 3 premiers bateaux du classement général de chaque groupe,

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau (règle 1.1 des RCV 2017-2020) de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément aux dispositions internationales en vigueur. Dans ce cas et après déroutage, le skipper devra aussitôt fournir dès que possible au Comité de Course, tous les éléments permettant une éventuelle restitution du temps.

Le Comité de Réclamation se prononcera sur cette restitution du temps dès qu'il aura reçu les éléments nécessaires aux calculs.

14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par leur pavillon Port Camargue.

15. BATEAUX CONCOURANT EN SOLO

La régata étant ouverte aux équipages en solo, il est demandé à ces derniers :

- de porter un gilet de sauvetage 150 Newton dès l'approche de la ligne de départ, puis tout au long de la course
- de disposer d'une lampe flash light et d'une balise personnelle sur le gilet
- de disposer d'une VHF portable à proximité de la barre ou sur le gilet

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

S.N.G.R.P.C.

Quai d'Escale

30240 LE GRAU DU ROI

Tél. : 04.66.53.29.47

E-Mail : contact@sngrpc.com

Organigramme

| | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| Président du Comité d'organisation | : Dominique Laplante |
| Président du Comité de course | : Denis Reynaud |
| Président du Jury | : Michel Vialet |
| Délégué HN OSIRIS | : Christian GREGORI |
| Commissaire aux résultats | : Maryse Carrer |